



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	52

Date de convocation

12 décembre 2024

Environnement – Plan Alimentaire Inter Territorial Niveau 2 – Ajout d'une action : « Accompagner les communes à l'atteinte des objectifs EGALIM – dont financement d'une plateforme de commandes de produits locaux à destination de la restauration collective publique »

**N° de la délibération
2024-786**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions 2023-2028 ;

Considérant que le Projet Alimentaire interTerritorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol a obtenu la labélisation de niveau 1 « projet émergent » en juin 2021.

Considérant que le 14 mars 2024, une reconnaissance officielle de niveau 2, valable pour une durée de 5 ans, a été attribuée au PAiT.

Considérant qu'ARCHE Agglo et la CC Rhône Crussol entendent poursuivre la mise en œuvre de ce projet fédérateur.

Considérant que le programme d'actions du PAiT a été élaboré en poursuivant l'ambition d'en faire une réponse globale en matière d'alimentation au sein des territoires d'ARCHE Agglo et Rhône Crussol. Il comprend 30 actions, réparties en 9 objectifs et 3 grands enjeux (social, économique et environnemental).

Toutefois, lors d'échanges avec les services de l'Etat en vue de l'obtention de la labellisation de niveau 2, il a été indiqué que le PAiT pourrait être consolidé avec l'ajout d'une action visant à faciliter l'atteintes des objectifs EGALIM dans les cantines scolaires du territoire.

Aussi, le COPIIL du PAiT propose l'ajout d'une action qui permettrait aux deux EPCI de financer des études et outils participant à l'atteinte des objectifs EGALIM par les établissements publics de restauration collective.

Considérant la proposition du nouveau programme d'actions du PAiT suivant :

ENJEU 1: FAVORISER L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS -

volet social

Objectif 1 : Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire

- 1- Développer l'offre alimentaire en milieu rural - soutien à l'émergence de points de vente adaptés
- 2- Soutien aux mobilités douces pour faciliter l'accès aux points de vente alimentaires
- 3- Renforcer la coordination des acteurs et actions de l'aide alimentaire
- 4- Faciliter l'accès à l'aide alimentaire en soutenant le développement d'une aide alimentaire itinérante

Objectif 2 : Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité

- 5- Expérimenter une action de Sécurité Sociale Alimentaire
- 6- Proposer des chantiers de glanage
- 7- Se rapprocher des centres d'éducation populaire afin de rapprocher l'offre alimentaire de qualité et accessible des publics précaires (communiquer sur l'offre existante, créer des groupements d'achats etc.)

8- Accompagner les communes à l'atteinte des objectifs EGALIM – dont Financement d'une plateforme de commandes de produits locaux à destination de la restauration collective publique

Objectif 3 : Eduquer à une alimentation saine et durable

- 9- Diversifier les actions de sensibilisation du grand public à une alimentation de qualité (pour atteindre de nouveaux publics et changer les habitudes)
- 10- Pérenniser et diversifier les actions de sensibilisation des scolaires à une alimentation de qualité et durable
- 11- Augmenter le nombre de jardins partagés
- 12- Renforcer l'exemplarité des collectivités dans les services protocolaires en termes d'alimentation durable

ENJEU 2 : FACILITER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS EN AGRICULTURE ET LA STRUCTURATION DES FILIERES AGROALIMENTAIRES LOCALES -volet économique

Objectif 1 : Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières

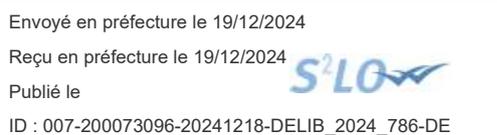
- 13- Augmenter la visibilité des producteurs et expériences inspirantes sur le territoire (signalétiques) au sein des GMS notamment
- 14- Encourager et faciliter l'échanges de pratiques entre producteurs et entre communes (politiques foncières)
- 15- Faciliter la transmission des corps de ferme et l'accès au logement pour les installations
- 16- Encourager l'émergence de structures d'appui à l'installation agricole
- 17- Favoriser les productions nourricières de qualité au travers d'aides financières et techniques ciblées
- 18- Valoriser les métiers agricoles et alimentaires auprès des jeunes pour susciter des vocations

Objectif 2 : Préserver et faciliter l'accès au foncier

- 19- Développer l'acquisition foncière concertée entre collectivités, SAFER, Terres de Liens, CNR et agriculteurs locaux
- 20- Faire connaître les outils existants pour favoriser l'accès au foncier (Le Coin du Foncier...)
- 21- Sanctuariser les espaces agricoles en mobilisant de nouveaux outils (PAEN, ZAP...)

Objectif 3 : Soutenir le développement d'outils de transformation et de commercialisation de proximité

- 22- Créer ou soutenir l'émergence d'une légumerie pour la restauration collective



- 23- Encourager l'émergence et accompagner le développement de structures collectives de commercialisation et de transformation
- 24- Faciliter la mise en relation entre producteurs, transformateurs, distributeurs
- 25- Étudier les opportunités de création de cuisines intercommunales

ENJEU 3: ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION ET LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES POUR REDUIRE LES RISQUES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX - volet environnemental

Objectif 1 : Accélérer le changement des pratiques agricoles

- 26- Informer, former et accompagner les producteurs vers des systèmes agricoles vertueux
- 27- Renforcer les échanges de pratiques sur les nouvelles filières en agroécologie (légumineuses) et structurer les filières oléoprotéagineux et légumineuses à l'échelle régionale
- 28- Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes et optimisation de la gestion de l'eau sur l'exploitation agricole (via les pratiques agricoles et/ou via des expérimentations de type keyline design)

Objectif 2 : Accélérer la transition des régimes alimentaires

- 29- Former les cuisiniers de la restauration collective à des propositions de recettes végétariennes, intégrant davantage de légumineuses

Objectif 3 : Proposer des solutions de revalorisation des déchets organiques des professionnels

- 30- Créer/soutenir une filière de revalorisation des biodéchets des professionnels
- 31- Etudier la création d'unité de broyage mobile pour produire du compost de proximité

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'ajout d'une action dans le PAiT intitulée : 8-Accompagner les communes à l'atteinte des objectifs EGALIM – dont Financement d'une plateforme de commandes de produits locaux à destination de la restauration collective publique.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 décembre 2024.



Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo